

Points Forts

Une réponse unique

Toutes les expositions environnementales des entreprises consolidées dans un seul contrat d'assurance multirisque, en complément notamment, des garanties «pollution soudaine & accidentelle» de RC Générale

Changement de législation

Dans un environnement juridique incertain et en constante évolution, EnviroPro 2.0 assure les risques pouvant survenir lors du changement de réglementation européenne.

Evolution des connaissances scientifiques

Le règlement Européen REACH oblige les entreprises à réviser l'évaluation de certains produits chimiques. EnviroPro garantit l'évolution des connaissances scientifiques et techniques et la conséquence de réclamations portant sur des produits considérés comme non dangereux aujourd'hui.

Flexibilité

La police EnviroPro peut être adaptée et modifiée en fonction de demandes de personnalisation des clients.

Des options de garantie toujours disponibles

Pertes d'exploitation
Pollutions par produits
RC Professionnelle
Pollutions diffuses et pré-existantes
Gestion de crise
Individuelle Accident

Programmes Internationaux

Possibilité de mise en place de polices locales dans des pays où une garantie financière est obligatoire (Portugal, Argentine, Espagne...) consultants et de souscripteurs dédiés.

Garanties pour la Responsabilité Environnementale (Directive 2004/35/CE)

- **Frais de réparation des dommages à l'environnement**, conformément à l'application des mesures primaires, compensatoires ou complémentaires prévues dans la directive européenne et dans ses lois de transposition en France et en Europe.
- Incluant les frais d'investigations (coûts de consultant, etc...) et les frais de défense
- Incluant la couverture des responsabilités **avec ou sans faute**.
- Incluant la couverture des dommages environnementaux causés **alors même que le permis d'exploitation a été respecté** par l'Assuré

Garanties pour la Responsabilité Civile

- Couverture des dommages et intérêts mis à la charge de l'assuré, y compris **à la charge personnelle de ses dirigeants**, le cas échéant.
- Couverture des **réclamations pour préjudice écologique** de collectivités territoriales constituées parties civiles, pour les dommages aux éléments naturels dont l'usage est commun à tous, y compris à la faune et à la flore («Jurisprudence Erika »).
- Couverture pour les dommages **causés aux biens confiés** à l'assuré

Garanties dans le cadre des activités et prestations des assurés

- Couverture des faits générateurs ayant pour origine un **établissement permanent**, mais aussi un chantier mobile, des **prestations réalisées chez les tiers**, y compris les activités de **transports** de matières dangereuses ou non
- Couverture des **pollutions soudaines & accidentelles** et **graduelles**
- Couverture des **dommages environnementaux** causés par des **événements qui ne sont pas des pollutions** : incendie causé par l'assuré, inondations, destructions d'habitats naturels protégés dans le cadre de travaux...
- Dans tous les cas: couverture **Frais de prévention** de dommages garantis, en cas d'urgence

Frais de dépollution

- **Frais de dépollution** et **frais de décontamination des biens mobiliers et immobiliers** engagés par l'assuré à l'intérieur de ses propres sites, y compris en cas de découverte d'une **pollution subie**
- **Frais de dépollution** engagés par des tiers et/ou les autorités administratives, y compris dans le cadre d'application de mesures de réparations primaires
- **Frais de restauration**, pour les biens immobiliers non-contaminés détruits du fait des opérations de dépollution

Contacts Souscription :

Julien MEDINA

Responsable Souscription Environnement

julien.medina@aig.com

Thomas DESCHAMPS

Souscripteur

thomas.deschamps@aig.com

Ibtissam SAHEL

Souscriptrice

ibtissam.sahel@aig.com

Directions Régionales

Bordeaux

Tel: 05 57 35 98 14

bordeaux@aig.com

Lille

Tel: 03 28 53 58 69

lille@aig.com

Nantes

Tel: 02 40 89 17 18

nantes@aig.com

Paris

Tel: 01 49 02 48 67

idf@aig.com

Lyon

Tel: 04 78 38 74 39

lyon@aig.com

Strasbourg

Tel: 03 88 52 81 40

strasbourg@aig.com

Apporteurs de Proximité

Tel: 09 69 39 93 93

apporteur.proximite@aig.com